

DECISION N° 2026-S-02

LA DIRECTRICE DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE,

VU le code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L 642-11 et R 642-24,

VU l'arrêté du 12 janvier 2023 nommant Madame Carole LY directrice de l'Institut national de l'origine et de la qualité,

VU La décision de nomination de Monsieur Laurent MAYOUX, au poste d'adjoint au responsable du service territoires et délimitation à compter du 1^{er} mars 2020.

DECIDE

- ARTICLE 1 -

Durant la période du 3 août 2026 au 14 août 2026 inclus, en l'absence de Madame Carole LY, Directrice de l'Institut national de l'origine et de la qualité, délégation provisoire est donnée à Monsieur Laurent MAYOUX, adjoint au responsable du service territoires et délimitation de l'Institut national de l'origine et de la qualité, à l'effet de signer au nom de la directrice de l'INAO, les avis dans le cadre de la protection du foncier sous SIQO du ressort du dit service.

- ARTICLE 2 -

La présente décision prend effet du 3 août 2026 au 14 août 2026 inclus.

Fait à Montreuil, le - 6 JUL. 2026

La Directrice de l'INAO,



Carole LY